



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 30 juin 2017

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, Mme LACK adjoints
M. DARDAINE, RIETHMULLER, Mme SCHIMPF, M. GARDEREAU, Mmes DUMOULIN,
NEY, M. FUCHS

Membres excusés : Mme HEURY Liberta donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – Mme LIMON
Laurence donne procuration à M. SEROT Paul-Michel – Mme RABY Séverine donne procuration à
M. KURTZ Francis – M. HOPFNER Hyacinthe donne procuration à Mme NEY Christine.

M. FUCHS Hervé est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 12.06.2017

1. Réforme des rythmes scolaires

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017

1. Réforme des rythmes scolaires

Le Maire informe le conseil municipal du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Une enquête auprès des parents a été distribuée le jeudi 29 juin 2017 afin de connaître s'ils sont favorables à la suppression des rythmes scolaires qui avait été mis en place en 2014 (à savoir 4,5 jours d'école par semaine).

Le Maire propose de revenir à la semaine des quatre jours en fonction des résultats de l'enquête consultative adressée aux parents. Les instituteurs de l'école maternelle et élémentaire sont favorables à cette suppression.

Le Maire va prendre contact avec les Maires du regroupement pédagogique intercommunal pour qu'ils prennent également une décision sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- revenir à la semaine de quatre jours, si possible dès la rentrée 2017 sinon pour la rentrée 2018
- faire les démarches nécessaires auprès des maires du RPI, du conseil départemental pour les transports scolaires et de l'inspection de l'éducation nationale.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.